comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne. Vous savez sans doute que le Canada a été l'hôte de la session plénière de ce comité la semaine dernière.

On a été généralement d'accord pour dire que cette rencontre a été des plus utile. Dans le document intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*, l'objet premier de la politique canadienne se définit comme il suit: "Le Canada doit demeurer une entité politique indépendante". Pour un pays de la taille du Canada, et compte tenu de sa situation géographique, le fait d'adhérer à l'Alliance lui assure un haut degré de sécurité à un prix relativement peu élevé en fonction des ressources consacrées à la défense. Bien que nous prêtions les services de nos Forces armées dans les trois secteurs de l'Alliance, la proportion de notre produit national brut que nous consacrons à la défense est considérablement moins élevée que celle de plusieurs autres membres.

En matière de défense, comme en politique, la participation aux accords de défense collective plus étendus de l'OTAN nous aide à projeter notre identité nationale. Les forces terrestres et aériennes du Canada en Europe sont maintenant réunies sous un état-major intégré et, bien qu'elles soient relativement peu nombreuses, elles se sont acquis une grande réputation d'efficacité bien méritée. Elles représentent, aux yeux des Européens, la preuve évidente de l'engagement permanent du Canada envers l'Alliance.

Le fait de participer à l'effort de défense conjoint de l'OTAN n'aliène pas la liberté de décision du Gouvernement et ne comporte aucun engagement automatique pour ce qui est des moyens d'assurer un appui réciproque. L'article V du traité de l'OTAN exige de chacun des membres "qu'ils prennent les mesures nécessaires" dans l'éventualité d'une agression dans la région visée par le traité. Il faut nous réjouir de ce que les troupes canadiennes stationnées en Europe ne puissent recevoir l'ordre de passer à l'action de la part du saceur sans que le Gouvernement canadien ne décide, en tout état de cause, de l'y autoriser. De la même façon, les forces maritimes en service dans l'Atlantique ne sont qu'en "réserve" pour affectation auprès du SACLANT en cas d'urgence. Il faut d'abord obtenir l'autorisation du Gouvernement canadien avant qu'elles se déploient.

Étant donné l'inquiétude permanente qui règne en Europe en ce qui concerne la sécurité, le fait d'y maintenir des forces canadiennes a des répercussions politiques importantes. Il est évident que les forces canadiennes en Europe ne jouent pas un rôle très important dans l'ensemble de l'équilibre stratégique. Cependant, en tant que symbole de la crédibilité de l'engagement nord-américain, leur présence demeure vitale du point de vue politique. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la République fédérale d'Allemagne,